

# CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION USAGES

## Entre les soussignés :

La société **PRINTERREA** située ZA des forts 28500 Cherisy,  
représentée par Laurent BERTHUEL en qualité de Directeur Général,  
Désigné ci-après « **Printerrea** »,

Et

Le partenaire :

représenté par Monsieur ou Madame :

Agissant en qualité de :

Adresse du siège social et coordonnées téléphoniques :

Désignée ci-après le « **Partenaire** »

*Communauté de Communes du Pilat  
RHOJANREW  
Zone des Parcs  
42410 Pélussin  
04 74 87 30 13*

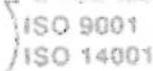
Pris ensemble « les parties »

## PREAMBULE

La société **Printerrea** est une entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression. Le **Partenaire** souhaite dans le cadre de sa politique de développement durable mettre en place une prestation de collecte et de traitement des consommables d'impression usagés (cartouches et toners) à l'attention du public dans ses déchetteries et pour ses services internes qui le souhaitent.

Le présent contrat a vocation à régir les conditions de collecte et de rachat des consommables d'impression usagés par **Printerrea** auprès de son **Partenaire**.

Adresse : Printerrea ZA des forts, 28500 CHERISY  
Téléphone : 02.46.56.60.00 Fax : 02.37.38.21.99  
SARL au capital de 250.000 € APE 2823Z, SIRET 75377852100017, TVA FR86753778521



## ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Les modalités de mises à disposition des conteneurs pour la collecte dans les déchetteries
- Les modalités de ramassages et livraison des conteneurs de consommables usagés
- Les modalités de traitement des consommables usagés
- Les modalités de rachat et de facturation des consommables usagés
- Les modalités d'engagement et d'obligation entre les 2 parties

L'ensemble des prestations réalisées par **Printerrea** ne pourront pas donner lieu à une facturation de ces services envers le partenaire, **l'ensemble de ces prestations sont donc systématiquement gratuites.**

## ARTICLE 2 : MISE À DISPOSITION DES CONTENEURS DE COLLECTE DE CONSOMMABLES USAGÉS

La société **Printerrea** s'engage à mettre à disposition dans les meilleurs délais suivant la signature du présent contrat un conteneur de collecte pour toutes les déchetteries du **Partenaire**.

Les frais de livraison et la gestion de la logistique des conteneurs de collecte sont à la charge exclusive de **Printerrea** et ne pourront pas donner lieu à une facturation entre les parties.

La mise en place du conteneur de collecte une fois réceptionné par le **Partenaire** dans sa déchetterie est sous la responsabilité du **Partenaire**, en cas de dégradation, de perte ou vol, celui-ci vous sera facturé 75€ TTC.

Les conteneurs de collecte demeurent la propriété de **Printerrea**.

## ARTICLE 3 : RAMASSAGE DES CONTENEURS DE CONSOMMABLES USAGÉS

**Printerrea** s'engage à prendre à sa charge les frais liés au ramassage des conteneurs de consommables usagés dans les déchetteries.

Le ramassage des conteneurs est sous la responsabilité de **Printerrea**.

Les ramassages se feront sur simple demande du **Partenaire**.

Les déchetteries du **Partenaire** ou le **Partenaire** lui-même se chargera de contacter **Printerrea** pour l'informer de sa demande d'enlèvement de conteneurs de consommables usagés de la façon suivante :

- E-Mail : [enlevement@printerrea.fr](mailto:enlevement@printerrea.fr)
- Téléphone : 0 800 800 208

Le délai de collecte est de 10 jours ouvrables à compter de la demande du **Partenaire**, hors événement exceptionnel ou période de congé du collecteur en charge du département.

## **ARTICLE 4 : TRAITEMENT DES CONSOMMABLES USAGÉS**

**Printerrea** s'engage à favoriser en respect des préconisations européennes le réemploi des consommables usagés en choix n°1 de traitement.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 13/07/2022  
Amenage : 13/07/2022

**Printerrea** s'engage à réaliser la collecte, le tri et la valorisation des cartouches jet d'encre usagées collectées chez le **Partenaire**, dans le respect des réglementations en vigueur au niveau National et Européen.

Avec l'accord du **Partenaire**, **Printerrea** adressera aux déchetteries ou à ce dernier directement, un courrier électronique confirmant la réception des collectes, ainsi qu'un bordereau de suivi de déchets (BSD).

L'obligation de **Printerrea** s'étend exclusivement à la collecte et au traitement des consommables d'impression usagés fournis par le **Partenaire**.

## **ARTICLE 5 : RACHAT ET FACTURATION DES CONSOMMABLES USAGÉS**

### **5.1 Le tarif de rachat des consommables usagés**

Les cartouches sont rémunérées par **Printerrea** sur la base du tarif de rachat en vigueur à la date de la réception chez **Printerrea** des consommables usagés.

**Printerrea** se réserve le droit de modifier le tarif de rachat selon l'évolution du marché de la cartouche vide.

Le prix de rachat actuel est de 2000 € TTC la tonne pour les cartouches à têtes d'impressions (cf 5.4).

Les autres produits ne donnent pas lieu à un tarif de rachat.

Le **Partenaire** s'engage à sécuriser les flux de cartouche jet d'encre durant la durée du contrat.

**Printerrea** enverra en début d'année au **Partenaire** un récapitulatif du montant de valorisation correspondant à l'ensemble des collectes réalisées chez le **Partenaire** l'année précédente.

### **5.2 La facturation**

Un seul appel à facturation sera établi en début d'année. L'ensemble des collectes réalisées dans les déchetteries (N-1) y sera reporté.

La facture sera à libeller au nom de **Printerrea**.

### **5.3 Les délais de paiement**

Les factures seront payées par **Printerrea** à l'attention du **Partenaire** par virement bancaire à 60 jours date de facture.

### **5.4 Les conditions de rachat des consommables usagés**

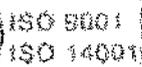
Seules les consommables remplissant les conditions ci-dessous seront rachetés aux conditions de rachat en cours :

- La cartouche doit être d'origine OEM et étiquetée à la marque,
- La cartouche et la bande de la tête d'impression doivent être intactes
- La cartouche est remanufacturable
- La cartouche doit être de technologie jet d'encre et à tête d'impression

Adresse : Printerrea ZA des forêts, 28500 CHERISY

Téléphone : 02.46.56.60.00 Fax : 02.37.39.21.99

SARL au capital de 250.000 € APE 2823Z, SIRET 75377852100017, TVA FR86753778521



## **ARTICLE 6 : DON DE PRINTERREA ENVERS UNE ASSOCIATION**



**Printerrea s'engage à verser à l'association « le rire médecin » 50% du montant payé au partenaire.**

## **ARTICLE 7 : LES OBLIGATIONS DU PARTENAIRE**

Le **Partenaire** s'engage à confier exclusivement à **Printerrea** l'intégralité des consommables d'impression usagés collectés au sein de l'ensemble de ses déchetteries.

Le **Partenaire** s'engage à **veiller** à ce qu'il ne soit déposé dans les bacs de collecte mis à sa disposition, aucun autre déchet que des consommables d'impression usagés.

## **ARTICLE 8 : EXCLUSION**

**Printerrea** ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la non-exécution, du retard ou de la mauvaise exécution du présent contrat suite à un événement de force majeure. Si cet événement était amené à durer plus de trois (3) mois, chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat par lettre recommandée avec avis de réception sans indemnité ni préavis.

## **ARTICLE 9 : DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat est établi à compter de la signature des présentes pour une durée de cinq (5) ans. Il est renouvelé à échéance par tacite reconduction pour une durée de cinq (5) ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

## **ARTICLE 10 : CONDITIONS DE RÉSILIATION**

Chacune des parties pourra résilier le présent contrat selon certaines modalités et dans les cas suivants :

Si l'une des parties désire ne pas renouveler le présent contrat à l'échéance de son terme, elle devra le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un délai de préavis de trois (3) mois.

Adresse : Printerrea ZA des forts, 28500 CHERISY  
Téléphone : 02.46.56.60.00 Fax : 02.37.38.21.99  
SARL au capital de 250.000 € APE 2823Z, SIRET 75377852100017, TVA FR86753778521



ISO 9001  
ISO 14001

026000

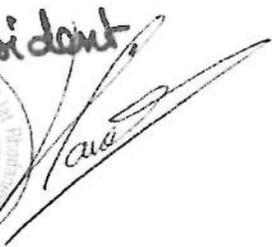


## ARTICLE 11 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout différend entre les parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat que les parties n'auraient pu résoudre à l'amiable, sera de la compétence du Tribunal de commerce de Chartres.

Date de signature du contrat : le 08/07/2022

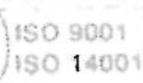
Pour le Partenaire  
(nom, cachet et signature)

Le Président  
  
Serge RAULT

Pour : PRINTERREA  
Laurent BERTHUEL

Po   
PRINTERRE EA  
1 IMPASSE DES FORTS  
28500 CHERISY  
Tél : 02 46 56 60 00  
Siret : 753 778 521 00017

Adresse : Printerrea ZA des forts, 28500 CHERISY  
Téléphone : 02.46.56.60.00 Fax : 02.37.38.21.99  
SARL au capital de 250.000 € APE 2823Z, SIRET 75377852100017, TVA FR86753778521



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220713-D\_22\_71-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022